



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 13 novembre 2025

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 37/25 : Budget des comptes de résultats pour l'année 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 11 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2025. Il est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). De plus, en vertu du Règlement du Conseil général, ce document a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

Dès le 1^{er} janvier 2026, la Commune adopte le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), comme la majorité des communes vaudoises.

Le budget 2026 est présenté uniquement selon ce nouveau référentiel, les différences importantes avec l'ancien modèle (MCH1) ne permettant pas une comparaison pertinente.

Un document explicatif accompagne le budget afin de faciliter la compréhension de cette transition et de ses impacts sur la présentation des comptes communaux.

I. Préambule

Sur les **CHF 3'566'178.46** (2025, CHF 3'507'651.36) de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme. La plus grande part est imposée (frais de transports, péréquation cantonale, sécurité sociale, enseignement, charges d'énergie, etc..).

II. Budget 2026

Le budget 2026 présente un excédent de charge de **CHF 258'442.46** (**CHF 100'025.36** en 2025). A titre de comparaison, en 2024, il était déficitaire de **CHF 54'811.58**. Les comptes 2024 se sont finalement soldés par un excédent de produits de CHF 62'262.74.

Le déficit prévu pour 2026 s'explique principalement par le coût de l'assainissement de la butte de tir (après déduction des subventions), estimé à CHF 161'516.00. Ce montant sera compensé par un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire lors du bouclage des comptes 2026. Par ailleurs, la commune devrait s'acquitter de CHF 44'300.00 au titre des taxes d'épuration, de ruissellement et de consommation d'eau potable (y compris les fontaines et droits d'eau). De plus, la « contribution de

solidarité » des communes comme effort sur le budget cantonal a été estimée à CHF 29'000.00 pour Valeyres-sous-Rances.

D'après ce budget, les diverses recettes prévues (impôts, loyers et taxes communales) ne couvrent pas les dépenses courantes du ménage communal (péréquation cantonale, entretiens courants, salaires, écoles, social, police, épuration, déchets, etc.).

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2026 s'élèvent à CHF 3'307'736.00 contre CHF 3'407'626.00 au budget 2025, soit **2.93 %** moins élevés.

Les charges totalisent quant elles CHF 3'566'178.46 contre CHF 3'507'651.36 budgétisées pour 2024, soit **1.67%** plus élevées.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 37/25 : Budget des comptes de résultats pour l'année 2026 ;

entendu le rapport de la commission des finances ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Le budget des comptes de résultats pour l'année 2026 est adopté tel que présenté, soit :

Total des charges	CHF 3'566'178.46
Total des revenus	CHF 3'307'736.00
Excédent de charges	<u>CHF -258'442.46</u>

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



A. Baumann



La secrétaire



L. Sanchez

Municipale responsable : Mme Anne Baumann / 024/ 441 18 28 – 079 / 234 05 71